



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 26 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mai 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme RIERA, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme SICHI	à	M. VOGLIMACCI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. DIGIACOMI

Etaient absents :

M. GOMILA, M. PIERI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	42
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mai 2014

Délibération N°2014 /144

Equipement de la nouvelle maison de quartier des Cannes-Centre social

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La construction de la Maison de Quartier des Cannes s'inscrit dans le cadre du programme de Renouvellement Urbain des quartiers des Cannes/Salines. Les travaux entrepris pour réhabiliter et ouvrir ces quartiers sur le reste de la Ville permettront de renforcer leur attractivité et d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

Destinée à renforcer le lien social au cœur du quartier des Cannes, cette structure, de 845m² environ, bâtiment de référence en termes de sobriété énergétique, devrait offrir aux habitants du quartier un espace favorisant les échanges, mais aussi, de par la qualité et la diversité des équipements mis à disposition, un panel assez large d'animations qui encourageront la mixité des publics et la participation des habitants à la vie de la maison de quartier.

Ayant pour vocation le développement d'activités dans les domaines socioéducatifs, du sport, de la culture, de la santé, de la prévention de la délinquance, de l'éducation, de la formation... en impulsant une dynamique avec l'ensemble des partenaires publics ou privés, associatifs ou institutionnels, l'équipe d'animation sera chargée de faire rayonner ce lieu au-delà du quartier en y intégrant la dimension sociale.

Le coût de l'équipement est estimé à 120 000 € HT répartis comme suit :

- salles d'activité et ateliers : 50 000 €.
- la cuisine pédagogique : 5 000 €.
- audiovisuel : 2 000 €.
- informatique et téléphonie : 15 000 €.
- mobilier petite enfance : 18 000 €.
- véhicule (minibus 9 places) : 30 000 €.

Le financement devrait être assuré comme suit :

Participation de la Collectivité Territoriale de Corse
(PO FEDER : crédits fléchés politique de la ville) : 50% (60 000 €),
Participation du Conseil Général de la Corse-du-Sud : 30% (36 000 €),
Participation de la Ville : 20% (24 000 €).

Ces crédits sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville en recettes et en dépenses exercice 2014, section d'investissement.

D'autres concours financiers pourront être sollicités auprès de tous organismes et institutions susceptibles de participer au financement d'actions menées dans le cadre du développement de la politique de la ville.

Considérant qu'il convient de poursuivre et amplifier la politique de cohésion sociale en se dotant d'outils destinés à améliorer la qualité de vie dans les quartiers,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

▪ d'adopter :

le plan de financement de l'équipement de la nouvelle Maison de Quartier des Cannes, tel que prévu ci-dessus et dont les crédits nécessaires sont inscrits dans les documents budgétaires de la commune, budget primitif 2014, section d'investissement, en dépenses, fonction.524, chapitres 21, et en recettes, Fonction.524 Chapitre.13,

▪ d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer tous documents (lettres de commande, contrats divers, conventions, afférents à ces opérations...),
- à solliciter les participations financières auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, du Conseil Général de la Corse-du-Sud et tous organismes et institutions susceptibles de contribuer au financement de l'équipement de la structure.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Charles VOGLIMACCI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT :

- qu'il convient de poursuivre et amplifier la politique en matière de cohésion sociale et territoriale en se dotant d'outils destinés à améliorer la qualité de vie dans les quartiers,
- l'avis de la commission municipale compétente en date du 23 mai 2014,

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le plan de financement de l'équipement de la nouvelle Maison de Quartier des Cannes, tel que prévu ci-dessus et dont les crédits nécessaires sont inscrits dans les documents budgétaires de la commune, budget primitif 2014, section d'investissement, en dépenses, fonction.524, chapitres 21 et en recettes, Fonction.524, Chapitre.13

AUTORISE LE MAIRE

- à signer tous documents (lettres de commande, contrats divers, conventions, afférents à ces opérations...),

- à solliciter les participations financières auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, du Conseil Général de la Corse-du-Sud et tous organismes et institutions susceptibles de contribuer au financement de l'équipement de la structure.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE



Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140526-2014-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2014
Publication : 05/06/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

